



**SPORT ÉTUDIANT**  
La fédération

## **RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

### **CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL**

### **DE VOLLEYBALL 2007-2008**

Article 1	Identification des catégories .....	2
Article 2	Surclassement .....	2
Article 3	Composition de la délégation .....	2
Article 4	Formule de rencontres – Catégories masculines .....	2
Article 5	Formule de rencontres – Catégories féminines .....	7
Article 6	Bris d'égalité 2 équipes ou plus intrasection et intersection .....	10
Article 7	Classement.....	10
Article 8	Récompenses.....	11
Article 9	Semage des équipes .....	12
Article 10	Ballons et filet .....	12
Article 11	Costumes.....	13
Article 12	Règlements officiels employés .....	13

Juin 2007

# VOLLEYBALL 2007-2008

## Article 1      Identification des catégories

\*1.1

Catégories:	Âge pour la saison 2007 - 2008
Juvenile	du 1 <sup>er</sup> juillet 1989 au 30 septembre 1991
Cadette	du 1 <sup>er</sup> octobre 1991 au 30 septembre 1993
Benjamine	du 1 <sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 1995

### 1.2      **Catégories**

- Masculine (composée de garçons seulement)
- Féminine (composée de filles seulement)

## Article 2      Surclassement

2.1      Le simple surclassement est permis y compris de la catégorie moustique (du 1<sup>er</sup> octobre 1995 au 30 septembre 1997) à la catégorie benjamine.

## Article 3      Composition de la délégation

### 3.1      **Délégation:**

Joueur:	15 (par équipe)
Entraîneur/accompagnateur:	3 (par équipe)

\*3.2      Les dirigeants d'une équipe peuvent inscrire quinze (15) joueurs, incluant trois (3) substitués. Cependant, l'entraîneur doit **avant le début de chaque rencontre, rayer les joueurs excédentaires pour n'utiliser que douze (12) joueurs pour cette rencontre. À défaut de rayer les joueurs excédentaires, les douze (12) premiers joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription au championnat seront déclarés les douze (12) joueurs officiellement admissibles.** Un minimum de huit (8) joueurs aptes à jouer est requis pour débiter le championnat sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à huit (8), l'équipe pourra poursuivre la compétition.

## Article 4      Formule de rencontres – Catégories masculines

### 4.1      **Qualifications**

Le tournoi est de type rotation par section.

#### 4.1.1      10 régions et plus

Lors de la réception des avis de participation, si dix (10) régions et plus ont l'intention de participer, le championnat acceptera 16 équipes. Les équipes participantes seront divisées en quatre (4) sections de quatre (4) équipes. Les

équipes sont semées de un (1) à seize (16) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe	Section D Équipe
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
Hôtesse	15	14	13

L'équipe hôtesse et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

- Tous les matchs sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu) contre chaque équipe de sa section. Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Après la ronde de qualification, un classement de un (1) à quatre (4) par section est obtenu.

#### 4.1.2

##### 9 régions et moins

Lors de la réception des avis de participation, si neuf (9) régions et moins ont l'intention de participer, le championnat acceptera douze (12) équipes. Les équipes participantes seront divisées en trois (3) sections de quatre (4) équipes. Les équipes sont semées de un (1) à douze (12) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe
1	2	3
6	5	4
7	8	9
Hôtesse	11	10

L'équipe hôtesse et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

- Tous les matchs sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu) contre chaque équipe de sa section. Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Après la ronde de qualification, un classement de un (1) à quatre (4) par section est obtenu.

#### 4.1.3

\*\*

#### Ordre des rencontres

**L'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque section à quatre (4) équipes est le suivant :**

- 1) 1<sup>er</sup> de la section contre le 4<sup>e</sup>
- 2) 2<sup>e</sup> de la section contre le 3<sup>e</sup>
- 3) 1<sup>er</sup> de la section contre le 3<sup>e</sup>
- 4) 2<sup>e</sup> de la section contre le 4<sup>e</sup>
- 5) 1<sup>er</sup> de la section contre le 2<sup>e</sup>
- 6) 3<sup>e</sup> de la section contre le 4<sup>e</sup>

#### 4.2

#### **Éliminatoires**

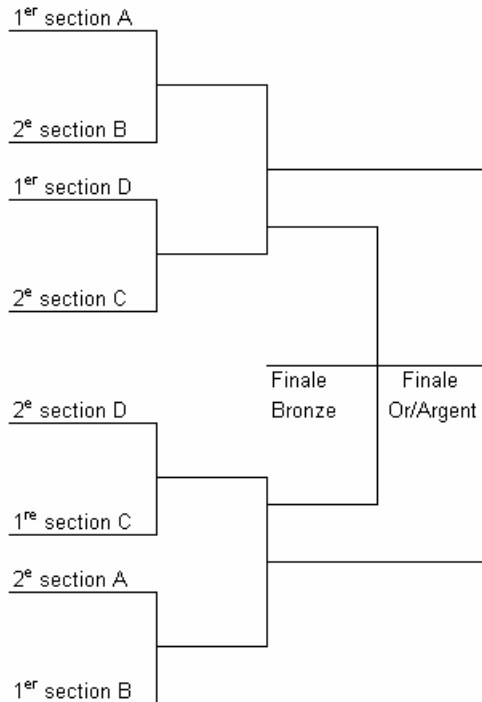
Suite à la ronde de qualifications :

#### \*4.2.1

#### 10 régions et plus

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 1<sup>ère</sup> division (positions 1 à 8).
- Les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 2<sup>e</sup> division (positions 9 à 16).
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets. Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Les rondes éliminatoires sont de type simple élimination et comprennent :
  - ⇒ Quart de finales
  - ⇒ Demi-finales
  - ⇒ Finale OR / ARGENT
  - ⇒ Finale BRONZE

### 1<sup>re</sup> Division



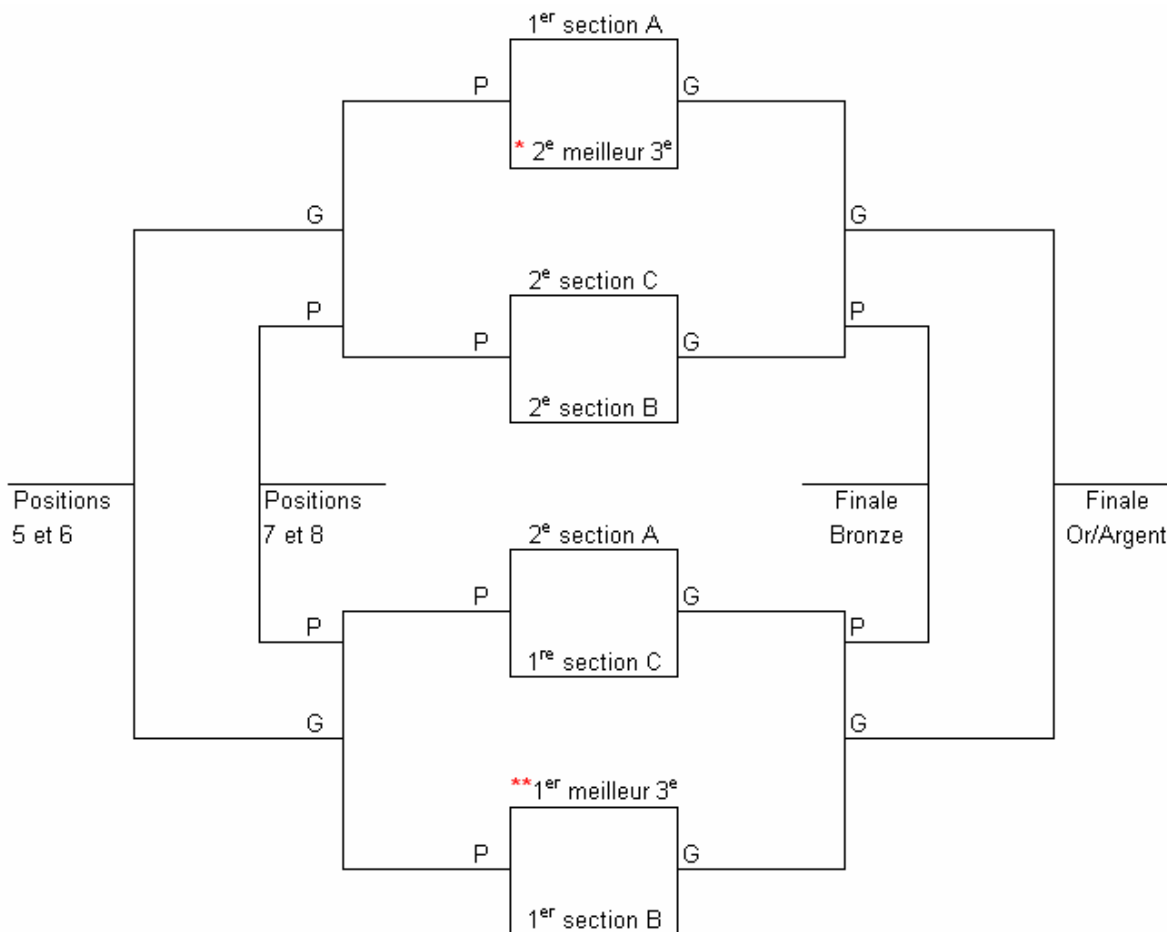
### 2<sup>e</sup> Division



#### \*4.2.2

#### 9 régions et moins

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque section ainsi que les deux (2) meilleures 3<sup>e</sup> positions prendront part au tournoi éliminatoire. L'équipe classée 3<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> et les équipes classées 4<sup>e</sup> de chaque section prendront part à des matchs de classement pour déterminer les positions 9 à 12.
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.
- Les rondes éliminatoires sont de type simple élimination et comprennent :
  - ⇒ Quart de finales
  - ⇒ Demi-finales
  - ⇒ Finale OR / ARGENT
  - ⇒ Finale BRONZE
  - ⇒ Matchs de classements

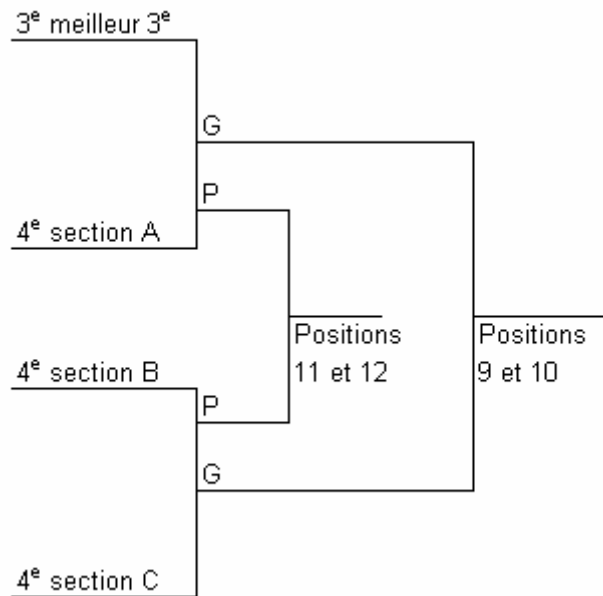


- \* ou le 1<sup>er</sup> meilleur 3<sup>e</sup> si le 2<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> provient de la section A
- \*\* ou le 2<sup>e</sup> meilleur 3<sup>e</sup> si le 1<sup>er</sup> meilleur 3<sup>e</sup> provient de la section B

N.B. : Les meilleurs troisièmes sont déterminés par le système suivant :

- Les meilleures fiches victoires-défaites.
- Les meilleurs quotients points POUR sur points CONTRE

## Matches de classement – Positions 9 à 12 :



### 4.3 Provenance des équipes

Les régions qui s'inscrivent sont acceptées sur la base d'une (1) équipe par région en plus de l'équipe hôte. Les autres places disponibles seront déterminées en s'inspirant du classement de l'année précédente selon les avis de participation des régions.

## Article 5 Formule de rencontres – Catégories féminines

### 5.1 Qualifications

Le tournoi est de type rotation par section.

Les équipes participantes sont divisées en quatre (4) sections de cinq (5) équipes. Les équipes sont semées de un (1) à vingt (20) selon le modèle de semage établi (voir article 9).

Section A Équipe	Section B Équipe	Section C Équipe	Section D Équipe
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13
17	18	19	Hôte

L'équipe hôte et les équipes des régions inscrivant plus d'une (1) équipe doivent être placées de façon à éviter de jouer dans la même section que l'équipe championne de leur région.

Pendant la ronde de qualification, chaque équipe joue deux (2) sets de vingt-cinq (25) points (pointage continu) contre chaque équipe de sa section.

- Un (1) point par set gagné est accordé pour déterminer le classement des équipes.
- Après la ronde de qualification, un classement de un (1) à cinq (5) par section est obtenu.

#### \*5.1.1

#### Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres à l'intérieur de chaque section à cinq (5) équipes est le suivant :

- 1) 2<sup>e</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 2) 3<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 3) 1<sup>er</sup> contre le 3<sup>e</sup> de la section
- 4) 2<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 5) 1<sup>er</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 6) 2<sup>e</sup> contre le 3<sup>e</sup> de la section
- 7) 1<sup>er</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section
- 8) 3<sup>e</sup> contre le 4<sup>e</sup> de la section
- 9) 1<sup>er</sup> contre le 2<sup>e</sup> de la section
- 10) 4<sup>e</sup> contre le 5<sup>e</sup> de la section

## 5.2

### **Éliminatoires**

\*

Suite à la ronde de qualifications :

- Les équipes classées 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 1<sup>ère</sup> division (positions 1 à 8).
- Les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de chaque section prendront part au tournoi éliminatoire de 2<sup>e</sup> division (positions 9 à 16).
- Les équipes classées 5<sup>e</sup> de chaque section prendront part à des matchs de classement pour les positions 17 à 20.
- Tous les matchs éliminatoires sont des deux (2) de trois (3) sets (pointage continu). Les 2 premiers sets sont de 25 points. Si un 3<sup>e</sup> set est nécessaire, il sera de 15 points.

Les rondes éliminatoires de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> division sont de type simple élimination et comprennent :

- ⇒ Quart de finales
- ⇒ Demi-finales
- ⇒ Finale OR / ARGENT
- ⇒ Finale BRONZE

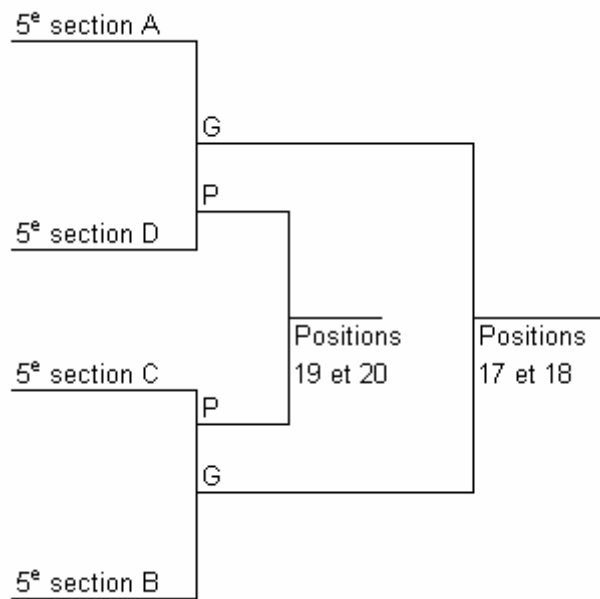
**1<sup>er</sup> Division**



**2<sup>e</sup> Division**



Matches de classement – Positions 17 à 20 :



### 5.3 Provenance des équipes

Les quinze (15) premières équipes sont acceptées sur la base d'une (1) équipe par région en plus de l'équipe hôte. Les autres places disponibles seront déterminées en s'inspirant du classement de l'année précédente selon les avis de participation des régions.

### **Article 6**      **Bris d'égalité 2 équipes ou plus intrasection et intersection**

6.1 En cas d'égalité au classement, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée, cependant l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent :

- 1- Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 2- Meilleur quotient des points pour et des points contre des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 3- Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation (lorsque rencontres 2 de 3 sets ou comparaison intersection).
- 4- Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.

6.2 Lors du calcul du quotient « point pour, point contre », une partie gagnée ou perdue par forfait n'est pas considérée dans le calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait n'est pas considérée.

### **Article 7**      **Classement**

#### **7.1 Catégories masculines**

##### **\*7.1.1 10 régions et plus**

- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| 1 <sup>er</sup>                   | : | gagnant de la Finale OR / ARGENT division 1   |
| 2 <sup>e</sup>                    | : | perdant de la Finale OR / ARGENT division 1   |
| 3 <sup>e</sup>                    | : | gagnant de la Finale BRONZE division 1  |
| 4 <sup>e</sup>                    | : | perdant de la Finale BRONZE division 1  |
| 5 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup>   | : | selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 1. |
| 9 <sup>e</sup>                    | : | gagnant de la Finale OR / ARGENT division 2   |
| 10 <sup>e</sup>                   | : | perdant de la Finale OR / ARGENT division 2   |
| 11 <sup>e</sup>                   | : | gagnant de la Finale BRONZE division 2  |
| 12 <sup>e</sup>                   | : | perdant de la finale BRONZE division 2  |
| 13 <sup>e</sup> à 16 <sup>e</sup> | : | selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs de quarts de finale de division 2.               |

## 7.1.2

### 9 régions et moins

- 1<sup>er</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT
- 2<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT
- 3<sup>e</sup> : gagnant de la Finale BRONZE
- 4<sup>e</sup> : perdant de la Finale BRONZE
- 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classements pour les positions 5 à 8
- 9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classements pour les positions 9 à 12

## 7.2

### **Catégories féminines**

\*

- 1<sup>er</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 2<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT division 1
- 3<sup>e</sup> : gagnant de la Finale BRONZE division 1
- 4<sup>e</sup> : perdant de la Finale BRONZE division 1
- 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 1.
- 9<sup>e</sup> : gagnant de la Finale OR / ARGENT division 2
- 10<sup>e</sup> : perdant de la Finale OR / ARGENT division 2
- 11<sup>e</sup> : gagnant de la finale BRONZE division 2
- 12<sup>e</sup> : perdant de la finale BRONZE division 2
- 13<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> : selon le processus de bris d'égalité (article 6) en incluant les matchs de qualification et les matchs éliminatoires de quarts de finale de division 2.
- 17<sup>e</sup> à 20<sup>e</sup> : selon les résultats des matchs de classement pour les positions 17 à 20.

## **Article 8**

### **Récompenses**

#### 8.1 Catégories masculines

##### 8.1.1 10 régions et plus

\*

- Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 1.
- Une bannière régionale (24 X 48) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 2.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminées première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) **des tournois éliminatoires des divisions 1 et 2.**

##### 8.1.2 9 régions et moins

Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première au classement des régions.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminées première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) du tournoi éliminatoire.

## \*8.2 Catégories féminines

- Une bannière provinciale (36 X 72) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 1.
- Une bannière régionale (24 X 48) permanente est remise à l'équipe classée première de la division 2.

Des médailles sont remises à chacun des membres des équipes ayant terminées première (médailles d'or), deuxième (médailles d'argent) et troisième (médailles de bronze) des tournois éliminatoires des divisions 1 et 2.

## 8.3 Les bannières et médailles sont remises pour les catégories suivantes :

- Benjamin féminin
- Benjamin masculin
- Cadet féminin
- Cadet masculin
- Juvénile féminin
- Juvénile masculin

## Article 9 Semage des équipes

### 9.1 Les équipes des régions sont semées en fonction du classement combiné (50 % / 50 %) des meilleures équipes de la région de l'année précédente de la catégorie et de la catégorie inférieure :

- Semage juvénile : rang juvénile + rang cadet de l'année précédente
- Semage cadet : rang cadet + rang benjamin de l'année précédente
- Semage benjamin : rang benjamin de l'année précédente

N.B. : En cas d'égalité au classement combiné, la priorité sera accordée selon le rang de la catégorie.

### \*\*9.2 La répartition des équipes dans les sections se fait de la façon suivante :

- A) Les deux (2) premiers de chaque section sont répartis selon l'ordre de semage prévu mais uniquement composé d'un (1) premier représentant d'une région (8 meilleures régions, peu importe le semage réel).**
- B) Les autres équipes sont ensuite placées dans l'ordre global du semage de façon à combler toutes les 3<sup>e</sup> places de chaque section, en évitant les affrontements hâtifs d'équipes d'une même région. (Ne pas se retrouver dans la même section pour la ronde préliminaire ni avoir à s'affronter en 1<sup>re</sup> ronde éliminatoire).**

**On procède également ainsi pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> places de chaque section et à cette étape la priorité absolue est d'éviter les affrontements intra-région hâtifs. L'ordre de semage à cette étape n'est utilisé qu'à titre suggestif.**

## Article 10 Ballons et filet

### 10.1 Le ballon officiel employé lors des championnats est le:

BADEN SE-15-0
---------------

10.2 Le filet recommandé par la FQSE pour ses championnats est le:

Tachikara GTO
---------------

10.3 **Hauteur du filet**

Benjamin féminin	2 m 10
Benjamin masculin	2 m 20

Cadet féminin	2 m 15
Cadet masculin	2 m 35

Juvenile féminin	2 m 24
Juvenile masculin	2 m 43

**Article 11** **Costumes**

11.1 Un T-shirt et un pantalon court uniformes sont un costume approprié.

11.2 Sur le maillot, le numéro du joueur doit être de trois (3) à six (6) pouces sur la poitrine et de six (6) pouces dans le dos. Ces numéros doivent être d'une couleur contrastante à celle du maillot et être identiques à l'avant et à l'arrière. Les numéros permis en volley-ball sont de 1 à 18.

**Article 12** **Règlements officiels employés**

12.1 Les règlements officiels employés lors des championnats scolaires provinciaux de volleyball sont ceux reconnus par la Fédération de volley-ball du Québec.

Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire dans les catégories cadette et juvénile. L'application de la règle des six (6) substitutions s'applique pour ces catégories.

**\*\* En benjamin, l'utilisation du libéro est interdite et la règle des douze (12) substitutions est en vigueur.**

12.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

12.3 Les règlements administratifs des événements scolaires provinciaux de la FQSE doivent être respectés.